

FORMATION AMIANTE SOUS-SECTION 4 – ENCADRANT TECHNIQUE

OBJECTIF DE LA FORMATION

Dans le cadre de son activité professionnelle en liaison avec les opérations exposant à l'amiante, le stagiaire encadrant technique sera capable de :

- Comprendre et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante ;
- Concevoir la démarche de prévention du risque amiante ;
- Organiser et piloter la démarche de prévention du risque amiante ;

PUBLIC CIBLE

Employeur ou tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques. Dans le cadre de son activité professionnelle, l'encadrant technique est amené à :

- Préserver la santé, assurer la sécurité des travailleurs ;
- Procéder à l'analyse du risque pour l'intervention sur MCA ;
- Définir les méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli de l'intervention et au traitement des déchets ;

PREREQUIS

L'employeur fournit à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur, délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Ce document prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

METHODE PEDAGOGIQUE

Nous proposons une pédagogie de formation participative et basée sur l'alternance entre apports théoriques, exercices pratiques et mises en situation sur le terrain. Notre méthode pédagogique pragmatique et opérationnelle, repose sur l'analyse de situations de travail vécues et permet le transfert de compétences au fil des besoins.

Un livret de stage regroupant les divers thèmes abordés sera remis à chaque stagiaire.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

PC, vidéo projecteur et divers supports pédagogiques tels que films, photos, diaporamas, documents papiers et numériques. Matériel spécifique pour les formations amiantes SS 4 (combinaisons, gants, masque Phantom, matériel pour confinement etc.)

MODALITE D'EVALUATION :

L'attestation de compétence sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur. Pour cela nous appliquerons les modalités d'évaluation suivantes : Evaluation théorique par un QCM et évaluation pratique lors d'un « chantier école ».

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION ET RENDU :

Feuille de présences signées par demi-journées, attestations de fin de formation, feuille d'évaluation de fin de stage. Dans le cas d'une évaluation favorable le stagiaire obtiendra une attestation de compétence.

PROGRAMME :

(Programme détaillé page suivante)

ORGANISATION

	Formation Amiante sous-section 4 – Encadrant technique
Encadrement	Formateur en prévention des risques professionnels
Effectif	6 à 10 stagiaires
Durée	5 journées (35 heures)

Programme

Connaître et appliquer les exigences de la réglementation

Connaître le risque amiante

Connaître les exigences de la réglementation « travail », « environnement » et « transport » et leurs évolutions

Connaître les exigences de la réglementation « santé publique » et ses évolutions

Connaître et exploiter les documents exigibles lors de toute intervention, effectuer une analyse critique, les utiliser pour évaluer les risques

Concevoir la démarche prévention du risque amiante

Connaître la démarche de prévention des risques

Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération

Consulter et mobiliser tous les acteurs internes et externes

Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions

Les confinements statiques et dynamiques

Moyens techniques et matériels pour appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source

Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations

Identifier les situations d'urgence, organiser leur gestion

Organiser et piloter la démarche de prévention du risque amiante

Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques (Etude de faisabilité, définition et mise à disposition des moyens nécessaires, formation et information)

Communiquer sur la démarche de prévention du risque amiante (transmission du mode opératoire, application des procédures opératoires)

Mise en application pratique

Evaluation des risques

Mise en œuvre des principes de prévention

Gérer l'élimination des déchets

Réagir en cas d'incident/accident

Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention